

## BIENVENUE SUR NOTRE PARC ACCROBRANCHE EN HAUTEUR

Afin de vous permettre de passer un moment, nous vous rappelons qu'évoluer d'arbres en arbres, à plusieurs mètres du sol de façon totalement autonome, c'est-à-dire sans encadrement constitue une activité à risque qui implique le strict respect d'un certain nombre d'obligations et de recommandations impératives.

L'activité n'est pas encadrée, elle est surveillée depuis le sol par les opérateurs du parc, reconnaissables à leurs vêtements de couleur orange. Accroposes ne saurait être tenu pour responsable de la détérioration ou de la perte des effets personnels des clients comme des personnes accompagnantes ou en encore en balade sur le site ni des objets qui lui sont confiés à l'accueil ou au personnel du parc.

En période de forte affluence (juillet / Août), la direction se réserve le droit de limiter le temps de l'activité à 2h00.

1) Être en bonne forme physique, ne pas présenter d'ostéoporose ou de problèmes cardiaques, et n'avoir rien consommé qui puisse altérer votre comportement (alcool, drogue, médicaments, etc.)

Être en bonne forme morale (pour éviter les paniques) et non sujet au vertige.

2) Suivre la formation préalable qui vous sera dispensée (en matière notamment de conditions d'utilisation des installations et des techniques d'évolution) et respecter strictement les consignes de sécurité qui vous seront décrites et données, en tout premier lieu le double assurage.

3) Utiliser scrupuleusement les équipements de protection individuelle qui vous seront confiés. Adopter une retenue sportive en rapport avec cette activité (notamment chaussures de sport).

Attachez les cheveux et proscrire tout accessoire pouvant s'accrocher (foulards, capuches, boucles d'oreilles, etc.), éviter les objets de valeur (lunettes, bijoux, téléphone, clefs, etc.) et plus généralement tout objet qui pourrait tomber pendant l'évolution dans les arbres.

4) N'hésitez pas à prendre conseil, à nous soumettre toute difficulté ou encore à demander notre intervention à tout moment. Notre devise est : Information, surveillance et secours.

En pratiquant cette activité à risque, vous nous autorisez à :

- Fermer le parcours en cas de mauvaises conditions météo.
- Exclure toute personne dont le comportement serait facteur de risque pour quiconque voire également pour elle-même ou ne tiendrait pas compte de nos observations (exemple : non-respect des consignes de sécurité comme le double assurage ; chute d'objets).
- Refuser l'accès aux parcours à toute personne que nous estimerions ne pas répondre aux impératifs physiques et moraux nécessaires.

*En acquittant votre droit d'entrée, vous reconnaissez expressément avoir pris connaissance des présentes et les accepter dans leur totalité.*

### DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'activité proposée est une activité en pratique autonome, c'est-à-dire non encadrée, qui implique le strict respect d'un certain nombre de consignes de sécurité :

- 1) Activité non encadrée, au sens courant du terme, sans accompagnement continu du participant, sans enseignement de technique sportive, se déroulant en milieu aseptisé, accessible facilement par véhicule, avec moyens de communication immédiats avec les organismes de secours.
- 2) Ateliers mis à dispositions, mais soumis à des restrictions d'usage, à des règles de fonctionnement de sécurité.
- 3) Instructions préliminaires, avec formation sur les gestes de base en matière d'auto assurage par validation d'acquis, autorisation de pratique.
- 4) Surveillance de l'activité.
- 5) Intervention à 4 niveaux :

- Rappel des consignes.
- Aide à une personne en difficulté par assistance rapprochée.
- Evacuation.
- Intervention de premier secours en cas d'accident.

### CONSIGNES DE SECURITE

Les pratiquants s'engagent à appliquer sans restriction les consignes de sécurité énoncées ci-dessous, lors du débriefing d'initiation et par le personnel de surveillance durant toute l'activité et pendant toute la durée de la présence sur site.

- L'initiation est obligatoire, même pour les personnes ayant déjà pratiqué sur d'autres parcs.

Le participant doit impérativement assister au debriefing sécurité. Il permet de montrer et mettre en pratique des règles de sécurité et l'adaptation du matériel. Il doit aussi impérativement passer obligatoirement au parcours test pour mettre en pratique ces consignes de sécurité et tester ses capacités. Toute personne qui, à l'issue du briefing et du parcours test ne se sent pas capable, physiquement ou moralement, d'effectuer seule correctement les manipulations indispensables à une évolution an auto-assurance (de façon autonome) doit renoncer à l'activité. Le personnel du parc se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne présentant pas les capacités physiques ou de motricités nécessaires sur ces parcours d'entraînement.

- Le double assurage est obligatoire tout au long des parcours et sur l'ensemble des ateliers y compris les échelles verticales et les ateliers de faible hauteur.

- Les cheveux longs doivent être attachés.

- Les pratiquants doivent porter des chaussures et une tenue adaptée à l'activité et ne rien avoir sur eux qui puisse tomber alors qu'ils évoluent en hauteur.

- Il est interdit de stationner ou circuler sous les activités ou circuler sous les activités et les plates- formes

- Il est strictement interdit de fumer.

### LIMITES ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

- L'accès aux parcours est limité aux horaires d'ouverture est réservé à la clientèle du parc ayant acquitté un droit d'entrée.

- Les parcours sont interdits aux mineurs non accompagnés d'adultes (parent, responsable majeur, etc.)

- L'accès à un parcours est réservé aux personnes n'ayant éprouvé aucune difficulté sur le(s) parcours antérieurs, la pratique doit être progressive.

- L'accès aux parcours vert est réservé aux personnes âgées de 4 ans à 10 ans et pesant moins de 110 kilos.

- L'accès aux parcours bleu est réservé aux personnes mesurant plus de 1.10 M, et pesant moins de 110 kilos.

- L'accès aux parcours orange et violet est réservé aux personnes mesurant plus de 1.40m et pesant moins de 110 kilos.

- 3 personnes maximum peuvent stationner sur une même plate-forme.

- 2 personnes maximum peuvent évoluer simultanément sur les ateliers, à l'exception des tyroliennes et des lianes

- 1 seule personne à la fois sur les tyroliennes et les lianes : impérativement attendre que la personne précédente ait enlevé son matériel du câble avant de se détacher de l'arbre au départ d'une tyrolienne.

### HORAIRES D'OUVERTURE ET ACCES

L'accès dans l'enceinte du parc est autorisé, seulement pendant les heures d'ouverture du parc ; elle est réservée aux pratiquants des activités et a leurs accompagnants. L'accès est strictement interdit en dehors des heures d'ouverture.

*L'accès est au parcours en hauteur est strictement interdit en dehors des heures d'ouverture (installation non sécurisée et non surveillées) et sans autorisation de la Direction.*

### ASSURANCES

YOUXI SAS, domicilié à Rouen (76100), contracte une assurance responsabilité civile auprès de la société MMA Assurances ainsi qu'une assurance Dommage aux Biens.

Les parcours sont soumis à un contrôle technique annuel, réalisé par un bureau de contrôle.

Les contrôles réguliers sont effectués par la Direction, toute anomalie étant consignée dans un cahier dédié. En cas de litige, seul le tribunal de Rouen est jugé compétent.

Toute personne présente sur le site est réputée avoir souscrit une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident. Les groupes de mineurs (scolaires ou collectivités) doivent prévoir un encadrement suffisant compte tenu de la spécificité de l'activité et de l'âge des pratiquants.

### IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

Le personnel, (les opérateurs) d'Accroposes, est identifiable par des tee-shirts (ou veste) de couleur orange portant le logo et le nom d'Accroposes. Les opérateurs ont été formés selon un programme de formation dispensé par l'AFFORPAH. Les opérateurs ont tous suivis une formation adaptée qui est validée par un certificat de Qualification Professionnel d'Opérateur de Parcours Acrobatique en hauteur (CQPOPAH).